

MB Information sur la levée d'une exclusion de jeu

selon art. 81, al. 1 – 3 LJAr

Chère cliente, cher client

Vous vous intéressez à la levée d'une exclusion de jeu volontaire ou imposée. C'est avec plaisir que nous vous informons sur la levée d'une exclusion de jeu comme suit :

Toutes les exclusions de jeu sont valables pour une durée indéterminée. Les exclusions de jeu volontaires ne peuvent être levées qu'après trois mois. Les exclusions de jeu imposées peuvent être annulées à tout moment, dès que le motif de l'exclusion a expiré. La demande de levée doit être faite par écrit et doit être envoyée à l'adresse suivante:

Grand Casino Kursaal Bern SA
Service concept social
Kornhausstrasse 3
3000 Bern 22

La demande de la levée de l'exclusion de jeu doit être soumise au casino qui l'a prononcée. En cas de fermeture d'un casino (Bienne, Thoun, Gstaad, Saxon, Rheinfelden, Weggis), une application peut être soumise auprès d'un casino de votre choix.

1. Demande de levée écrite
2. Copie d'un document d'identité valide (passeport, carte d'identité, permis de conduire (CH), permis de séjour)
3. Extrait de l'office des poursuites (actuel, le document ne doit pas remonter à plus de trente jours)
4. Présentation du revenu actuel avec trois bulletins de salaire pour les trois derniers mois ou dans le cas de revenu des professions indépendantes, une attestation du revenu actuel avec bilan et compte des résultats des deux derniers ans
5. Relevés de compte postal ou bancaire des trois derniers mois (vue détaillée de tous les mouvements et soldes de compte)
6. Copie des paiements du loyer et de la caisse maladie des trois derniers mois, si les paiements ne sont pas visibles sur le relevé de compte postal/bancaire
7. Si vous êtes marié(e) ou vivez en partenariat enregistré, une déclaration écrite de consentement, comprenant une copie de la pièce d'identité de votre partenaire, selon laquelle il/elle accepte la levée de votre interdiction de jeu
8. Si vous ne disposez pas de votre propre revenu (femme/homme au foyer) un accord écrit de la personne assurant ses finances sera présenté (selon les points 2 – 6)
9. Il est également possible de prouver par une preuve de fortune l'existence de ressources financières suffisantes pour le jeu d'argent

Après avoir reçu la demande de levée de l'exclusion de jeu par écrit, les documents seront examinés. Si l'examen est négatif ou si le requérant/la requérante refuse de coopérer, le demandeur de la levée d'exclusion de jeu reçoit un rejet par écrit. Autrement, une invitation pour un entretien est envoyée. L'entretien a lieu à la Santé bernoise (Centre Berne-Mittelland [Centre de Berne-Mittelland - Santé bernoise \(santebernoise.ch\)](https://www.santebernoise.ch)). L'entretien se tient avec un/e représentant/e du concept social du Grand Casino Bern et un/e représentant/e du centre de consultation Santé bernoise. Le client est prié de s'annoncer à l'information de la Santé bernoise au 2^{ème} étage.

Pendant l'entretien, les interlocuteurs examinent si les moyens financiers nécessaires pour les jeux de hasard sont à disposition et si la raison pour l'exclusion de jeu n'est plus en vigueur. Par sa signature, le client confirme que lors de l'entretien, il a été informé de la procédure, que la documentation nécessaire a été complètement remise et que les déclarations faites correspondent à la vérité.

Après l'entretien et l'examen des documents soumis, la direction décide si l'exclusion est levée. Le client est informé par écrit de la décision finale.

En cas de questions, veuillez-vous adresser directement par téléphone (0041 (0)31 339 55 98) auprès de la responsable des mesures sociales.